



refus de détachement pour nécessité de service

Par **guigui91**, le **21/01/2024** à **17:12**

Bonjour,

j'ai fait une demande de détachement auprès de mon administration par rapport hiérarchique avec copie du courrier de l'administration d'accueil.

j'ai une copie de ce rapport signé par le chef de service quelques jours plus tard avec avis favorable.

environ 1 mois après l'administration d'accueil me transfère un mail de mon administration d'origine comme quoi le détachement est validé et une date définie.

Quelques jours plus tard je reçois un coup de téléphone des RH de mon administration qui me dit que finalement ce n'est pas possible pour nécessité de service et je reçois un courrier antidaté avec un refus qui date d'avant le mail qui dit acceptation.

Donc cela n'est vraiment pas clair, quel recours possible ?

Merci

Par **sbouchon**, le **21/01/2024** à **18:37**

Bonjour,

malheureusement c'est assez classique,

vous pouvez faire un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal

administratif éventuellement assorti d'un référé

Me Sylvain Bouchon

Par **youris**, le **21/01/2024** à **18:46**

bonjour,

si le courrier de refus est daté d'avant la date du courrier d'acceptatio, c'est le dernier courrier d'acceptation qui est à prendre en compte puisque c'est le plus récent.

salutations